

Sur la possibilité d'un peuple européen

Martin Deleixhe

Résumé

Dans cet article, je soumetts à un examen critique le constat largement partagé de l'absence d'un peuple européen. J'argumente que ce constat repose sur une figuration unitaire de la communauté politique. Au départ de cette prémisse, la discussion ne peut ~~cependant~~ tourner qu'autour de la meilleure façon d'accommoder la pluralité des souverainetés étatiques au sein d'un cadre politique supranational. Je soutiendrai qu'il existe une autre définition philosophique possible du peuple, qui insiste sur l'écart irréductible entre sa figuration politique et sa réalité sociologique. Suivant cette tradition, le peuple ne coïncide jamais avec lui-même et il ne peut donc être question de faire de l'unité son principe organisateur. En ce sens, je montrerai que la diversité propre à l'Union européenne n'est pas un obstacle infranchissable à la reconnaissance d'un peuple européen. Je mettrai cependant en évidence que le régime politique européen, tel qu'il est actuellement institutionnalisé, ne laisse guère de place à la manifestation de cet écart – car il est orienté vers la recherche de consensus et réprime l'expression de litiges proprement européens.

On the possibility of a European people

Abstract

In this article, I shed a critical light on the widely shared assumption that there is no European people. I argue that this assumption rests on a unitary

representation of the political community. From that perspective, the discussion can only revolve around the best way to accommodate a plurality of sovereignties within a supranational political framework. I contend that another understanding of the people is available, one that emphasizes the irreducible gap between its political representation and its sociological reality. According to that tradition, the people never fully coincides with itself and there can be no question of turning unity into its organizing principle. I go on to show that the EU's diversity is not an obstacle to the recognition of a European people. But I stress that the European political regime as it is currently institutionalized leaves little to no room for the demonstration of that gap—for it is geared toward the building of consensus and represses the expression of properly European dissensus.



Introduction

Héritage historique incongru, l'Union Européenne possède non pas une, mais deux devises politiques. Le préambule du Traité de Lisbonne reprend une formule que l'on retrouvait déjà dans le traité de Rome de 1957 et qui a longtemps servi de mot d'ordre à la construction européenne. L'Union Européenne s'y donne pour objectif de créer « une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens. » Depuis 2010, l'Union a également adopté un *motto* officiel décliné dans toutes ses langues. En français, il s'énonce « Unie dans la diversité. » Initialement inscrit comme l'un des symboles de l'Union dans le traité établissant une Constitution pour l'Europe (au même titre que le drapeau aux 12 étoiles sur fond bleu ou l'hymne tiré de la 9^e symphonie de Beethoven), cette devise ne figure plus dans le traité de Lisbonne dont on a retiré par prudence tous les traits évocateurs d'un État fédéral. L'expression n'en reste pas moins employée couramment dans les documents et discours européens.

Ces deux devises sont l'indice d'un rapport contrarié de l'Union Européenne à la question de l'unité politique. Elles signalent une tension non résolue entre l'objet de l'Union – l'organisation d'une coopération de plus en plus intense entre États – et sa réalité politique

– la persistance d'une grande diversité ~~interne~~ entre ordres étatiques¹. Car, à la différence du processus qui a mené à l'instauration des États-nations au XIX^e siècle, le processus d'unification européenne ne peut en effet *aboutir*². D'une part, les États nations ont eu historiquement besoin de recourir à des méthodes violentes pour unifier politiquement et homogénéiser culturellement leur territoire³. Or, une telle perspective est bien entendu inenvisageable à l'échelle de l'Union. D'autre part, les États membres de l'Union Européenne sont souverains et entendent bien le rester. Ce qui impose un certain devoir de réserve à l'Union. Certes, il s'agit de créer une interdépendance entre les États membres et de les associer politiquement mais sans jamais outrepasser la limite au-delà de laquelle les États ne seraient plus, en dernière analyse, maîtres de leur destin⁴. L'unification du continent est donc une sorte de téléologie empêchée, un but vers lequel il faut tendre, mais sans jamais espérer y parvenir⁵.

Cette description du projet européen explique, aux yeux de certains, son absence de succès populaire. Si l'Union Européenne ne soulève pas l'enthousiasme des foules – et nombre d'indices tendent à attester de cette désaffection populaire, comme l'abstention massive que pratiquent les électeurs lors des scrutins européens⁶, les multiples référendums nationaux qui ont mis des coups d'arrêt à l'intégration européenne, sans même parler du Brexit – cela s'expliquerait par l'absence de *peuple européen*⁷. Puisque l'Union Européenne œuvre au rapprochement des peuples nationaux, mais qu'elle ne peut espérer les rassembler définitivement au sein d'un peuple européen unique, elle

1. Weiler, J.H.H., "Does Europe Need a Constitution? Demos, Telos, and the German Maastricht Decision", *European Law Journal*, vol. 1, n° 3, 1995, p. 219-258.

2. Lacroix, J., *L'Europe en procès. Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?*, Paris, Cerf, 2004.

3. Tilly, C., "States and nationalism in Europe 1492-1992", *Theory and Society*, vol. 23, 1994, p. 131-146.

4. Magnette, P., *Le Régime politique de l'Union Européenne*, 4^e édition, Paris, Sciences Po, 2017, p. 75-88.

5. Certains décrivent l'Europe comme un « appel permanent à l'avenir ». Van Middelaar, L., *Quand l'Europe improvise. Dix ans de crises politiques*, Paris, Gallimard, 2018, p. 239.

6. En 2019, seul 51 % des électeurs européens ont participé au scrutin. Une nette amélioration par rapport à 2014 où ce chiffre était tombé à 43 %. URL : <https://europarl.europa.eu/election-results-2019/fr/participation/0019.png>, consulté le 11 février 2020.

7. Weiler, J. H. H., "To be a European citizen. Eros and civilization", *Journal of European Public Policy*, vol. 4, n° 4, 1997, p. 495-519.

ne pourrait prétendre au statut d'authentique communauté politique⁸. Privé d'une assise populaire, et donc doté d'une légitimité fragile, le projet européen ne serait dans le meilleur des cas qu'une machinerie technocratique supranationale efficace (dans la mesure où elle fournit effectivement certains des résultats promis, tels qu'une paix stable ou une prospérité économique⁹) mais incapable de susciter une large adhésion. Dans le pire des scénarios, l'Union européenne aurait été conçue par les élites économiques comme le cheval de Troie du néolibéralisme. Elle se révélerait être l'instrument politique par lequel les peuples européens sont mis en concurrence sur un marché commun et ainsi privés de toute autonomie réelle¹⁰.

Dans cet article, je sou mets à l'examen critique ce constat largement partagé de l'absence d'un peuple européen. Je soutiens que ce constat se formule à partir de la conception philosophique dominante du peuple, qui voit dans celui-ci une figuration unitaire de la communauté politique. Au départ de cette prémisse, j'avance que la discussion ne peut alors tourner que sur la meilleure façon d'accommoder la pluralité des souverainetés étatiques au sein d'un cadre politique supranational – ce qui laisse peu de place à la représentation du peuple sous une autre forme que l'État-nation. Je soutiendrai qu'il existe une autre définition philosophique du peuple, qui insiste sur l'écart irréductible entre sa figuration politique et sa réalité sociologique. Suivant cette tradition, le peuple ne coïncide jamais avec lui-même et il ne peut donc être question de faire de l'unité son principe organisateur. C'est au contraire lorsqu'il met en scène cet écart qu'il se rend visible. En ce sens, je montrerai que la diversité propre à l'Union Européenne n'est pas un obstacle infranchissable à la reconnaissance d'un peuple européen. Je conclurai cependant en mettant en évidence que le régime politique européen, tel qu'il est actuellement institutionnalisé, ne laisse guère de place à la

8. Cette idée est partagée par des auteurs appartenant à des courants fort distincts mais qui ont en commun la conviction que la nation constitue la seule communauté propice à l'exercice démocratique. Voir Manent, P., *La Raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006 ; Debray, R., *L'Europe fantôme*, Paris, Gallimard, 2019 ; Miller, D., « Republicanism, National Identity, and Europe » in Laborde, C., Maynor, J. (eds.), *Republicanism and Political Theory*, Oxford, Blackwell, 2008, p. 133-58

9. Majone, G., « Europe's democratic deficit. The Question of Standards », *European Law Journal*, vol. 4, n° 1, 1998, p. 5-28.

10. Streeck, W., *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014.

manifestation de cet écart – ce qui explique l'érosion croissante de sa légitimité.

Deux formulations philosophiques de l'idée de peuple

Dans le débat public, la notion de peuple est désormais omniprésente mais son emploi est le plus souvent limité à des invocations aussi incantatoires que vagues. Il y est question de rendre le pouvoir au peuple, de le faire sortir de l'oppression que lui imposent les élites, de restaurer sa gloire passée ou de recouvrer sa moralité intrinsèque pour mieux l'opposer à la corruption de la classe politique¹¹. Mais la composition, les contours ou les motifs de cohésion de ce peuple restent mystérieux. Rien n'indique *qui* est le peuple, *où* il s'arrête, ni quels sont les motifs de son unité ou les ressorts de sa cohésion sociale. Dans le champ académique, l'indétermination de cet usage pousse d'ailleurs de plus en plus d'observateurs à disqualifier le terme. Puisqu'il est lesté de lourdes connotations et ne s'emploie que de façon performative¹², il se révélerait impropre à tout usage analytique. Il ne permettrait ni de désigner, ni d'identifier, ni d'expliquer les réalités politiques¹³.

Cette récusation de l'idée de peuple est cependant surprenante à plusieurs égards. Dans la mesure où la politique est une activité intrinsèquement conflictuelle, c'est le propre des idées politiques de faire l'objet de définitions contradictoires. La notion de peuple n'a de ce point de vue rien d'exceptionnel. La démocratie, la justice, l'égalité, la liberté, la république, la citoyenneté, etc. (la liste n'est évidemment pas exhaustive) connaissent le même destin. Ces concepts font également l'objet de vifs conflits d'interprétation qui suscitent des jugements de valeur contrastés. Leur absence de définition consensuelle ne les discrédite pas pour autant et rares sont les appels à les abandonner comme catégories d'analyse. Le rejet du peuple comme concept analytique est d'autant plus surprenant que la notion a fait l'objet de puissantes formulations philosophiques de la part notamment de Hobbes, puis de Rousseau (on reviendra plus longuement sur celles-ci

11. Ogien, A., Lauger, S., *Antidémocratie*, Paris, La Découverte, 2017.

12. L'invocation de son nom serait alors l'opération discursive qui préside à sa construction sociale, voir Mouffe, C., Errejon, I., *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Cerf, 2017.

13. Fassin, E., *Populisme : le grand ressentiment*, Paris, Textuel, 2017.

plus bas). Chacun est en droit de trouver ces dernières inadéquates et de suggérer des formulations alternatives – c'est d'ailleurs ce que cet article se propose de faire – mais cela invalide *a minima* la thèse selon laquelle le concept de peuple n'aurait jamais fait l'objet d'une tentative rigoureuse de définition. L'une des ambitions de cet article est en ce sens de sauvegarder le concept de peuple de sa mise au rebut mais sans nier les difficultés qui accompagnent son usage, en particulier au niveau européen.

Le peuple, une réduction organisatrice de la multitude

Dans son *De Cive*, Hobbes offre une des définitions philosophiques parmi les plus décisives de la notion de peuple. Sous sa plume, le peuple se singularise par contraste avec la multitude. C'est dans une opposition terme à terme que chacune de ces deux notions se précise : « [...] la différence que je mets entre cette multitude que je nomme le peuple, qui se gouverne régulièrement par l'autorité du magistrat, qui compose une personne civile, qui nous représente tout le corps du public, la ville ou l'État, et à qui je ne donne qu'une volonté ; et cette autre multitude qui ne garde point d'ordre, qui est comme une hydre à cent têtes, et qui ne doit prétendre dans la république qu'à la gloire de l'obéissance. »¹⁴ Cette polarité conceptuelle repose sur une distinction tranchée entre l'un et le multiple. Le défaut rédhibitoire de la multitude, qui l'empêche de constituer une collectivité politique digne de ce nom, c'est son nombre. La multitude « n'est pas un certain tout que l'on puisse désigner [...] mais ce sont plusieurs personnes dont chacune a son franc arbitre. »¹⁵ Tirillée entre des volontés plurielles, la multitude incarne alors le désordre et l'anarchie. Elle ne peut s'accorder sur rien, ni agir en son nom propre¹⁶ tant que la pluralité des individus qui la composent n'est soumise à aucun principe organisateur : « quand donc la multitude a fait quelque chose, il faut entendre comme si elle avait été faite par chacun de ceux qui composent cette multitude. »¹⁷ La multitude reste, en somme, bloquée au stade pré-politique de l'état de nature où règne une lutte féroce de tous contre tous.

14. Hobbes, T., *Le Citoyen*, trad. de Sorbières, S., Paris, Flammarion, 1982, VI, ch. 1, p. 150.

15. *Op. cit.*, VI, ch. 1, p. 149.

16. Sur les « noms » de la multitude et du peuple, voir Berns, T., Carré, L., « Le nom du peuple, les noms du peuple », *Tumultes*, vol. 40, n° 1, 2013, p. 13-24.

17. Hobbes, *op. cit.*, VI, ch. 1, p. 149.

Par conséquent, le peuple n'est pas à proprement parler l'antithèse de la multitude, il en est plutôt le dépassement : « si les membres de cette multitude s'accordent et prêtent l'un après l'autre leur consentement, à ce que de là en avant la volonté d'un certain homme particulier, ou celle du plus grand nombre, soit tenue pour la volonté de tous en général ; alors, la multitude devient une seule personne qui a sa volonté propre, qui peut disposer de ses actions. [...] On donne à cette personne publique le nom de *peuple*, plutôt que celui de *multitude*. » L'opération décisive de cette transformation, c'est la réduction du multiple à l'un. C'est par la sujétion de la diversité des opinions à une volonté solitaire que la multitude devient une « personne civile ». En se donnant un représentant souverain auquel il accepte de se soumettre, le peuple trouve une incarnation politique et échappe ainsi aux affres de l'état de nature¹⁸. Cet ordonnancement du peuple au principe de l'unité est poussé chez Hobbes jusque dans ses extrémités logiques et débouche sur l'affirmation d'un pouvoir absolu. Car figure de la multitude continue de hanter celle du peuple. Il suffit d'une contestation de l'autorité du souverain, d'une manifestation de dissension pour que la belle unité vole en éclat et que le désordre du multiple rejaillisse. Il est donc impératif que la soumission de chaque individu à l'autorité du représentant par lequel se construit l'unité du peuple soit, certes volontaire, mais également totale et irrévocable¹⁹. En somme, la multitude paye sa conversion en un peuple politique d'une sujétion absolue à son souverain représentant.



L'identification du peuple et du souverain

Rousseau critiquera vertement dans le *Contrat social* la plausibilité d'un tel acte fondateur qui reposerait sur un arbitrage entre unité et liberté : « Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société. Que des hommes épars soient successivement asservis à un seul, en quelque nombre qu'ils puissent être, je ne vois là qu'un maître et des esclaves, je n'y vois point un peuple et son chef. »²⁰ Parce que Hobbes confond pacte de soumission et pacte d'association, trois problèmes minent aux yeux de Rousseau

18. Hobbes, T., *Leviathan*, ed. Gaskin, J.C.A., Oxford, Oxford UP, 1998, I, ch. 16, p. 109.

19. *Op. cit.*, II, ch. 18, p. 115-122.

20. Rousseau, J.-J., *Du Contrat social*, ed. Bernardi, B., Paris, Flammarion, 2001, I, ch. 5, p. 54.

sa définition du peuple²¹. D'abord, l'autorité absolue du souverain sur ses sujets les atomise plus qu'il ne les rassemble créant, dans le vocable du citoyen de Genève, une « agrégation » d'individus quand ce qui est attendu est une authentique « association » culminant dans la création d'un corps politique. Ensuite, puisque le souverain se distingue du peuple, il en va de même pour leurs intérêts respectifs. Étant donné qu'il n'est redevable envers personne et qu'aucun mécanisme ne permet d'exiger qu'il rende des comptes, le souverain de Hobbes ne gouverne que pour lui seul et non pour ses représentés. D'où l'affirmation qu'il est illusoire de voir dans le souverain un « chef » politique et qu'il convient plutôt d'y discerner un « maître » esclavagiste. Enfin et surtout, Hobbes commet une grave erreur logique puisqu'il postule ce qu'il est supposé démontrer : « Avant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple. Car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre est le vrai fondement de la société. »²² Ainsi que le souligne Bruno Bernardi, l'indicatif présent est de mise pour décrire cette auto-fondation du peuple car l'acte ne peut être que simultanément à la création du corps politique qui le pose²³.

De Hobbes à Rousseau, l'enjeu philosophique de la définition du peuple s'est donc déplacé. Il ne s'agit plus de forger l'unité du peuple par sa soumission à une autorité qui lui est extérieure mais, de façon plus immanente, de réfléchir « ce qui fait qu'un peuple est un peuple »²⁴. La solution à ce problème tient, selon Rousseau, dans une coïncidence parfaite entre l'objet et le sujet du pouvoir. Si la personne publique créée par cet acte n'est autre que la collectivité des citoyens, chaque individu participe alors à parts égales à la souveraineté et nul ne peut s'estimer assujéti. Chaque individu cédant tous ses droits naturels à l'association politique les récupère sous la forme de droits politiques en tant que citoyen.²⁵ Mais, comme le souligne Étienne Balibar, cette définition de l'association politique est d'une exigence extrême. Car elle requiert une identification sans écart entre la communauté des sujets et celle des

21. Spector, C., *Rousseau. Les paradoxes de l'autonomie démocratique*, Paris, Michalon, 2015, p. 67-68.

22. Rousseau, *op. cit.*, I, ch. 5, p. 55.

23. Bernardi, B., « Notes » dans Rousseau, *op. cit.*, p. 195.

24. Balibar, E., « Ce qui fait qu'un peuple est un peuple. Rousseau et Kant » dans *La Crainte des masses*, Paris, Galilée, 1997, p. 101-129.

25. C'est tout le sens du chapitre 6, de la première partie du *Contrat social* intitulé « Du pacte social ». Rousseau, *op. cit.*, p. 55-58.

citoyens.²⁶ D'après Balibar, ce cercle fait problème dès le texte même de Rousseau. Car, non seulement le peuple législateur doit coïncider avec le peuple soumis aux lois, mais les individus doivent également se comporter en citoyens – ce qui implique de subordonner leurs intérêts particuliers à un intérêt général surplombant, dont la volonté générale se ferait l'écho²⁷. Mais rien ne garantit, dans les faits, que tous les intérêts puissent converger et s'articuler harmonieusement au sein de cette supposée volonté générale²⁸. Raison pour laquelle Rousseau s'en prend avec violence aux « brigues et associations partielles »²⁹. Car elles témoignent bien malgré lui d'une fragmentation conflictuelle irréductible de la volonté générale qui s'ordonne à la diversité irréconciliable des positions sociales. S'ouvre alors une brèche que Rousseau n'a de cesse d'essayer de colmater entre le peuple entendu comme sujet politique et le peuple entendu comme sujet social³⁰. La persistance de cet écart intérieur met alors en échec la figuration d'un peuple unitaire.

L'absence de coïncidence entre le sujet politique et le sujet social

Loin de regretter cet échec, Jacques Rancière y voit bien au contraire la possibilité même de la démocratie³¹. Dans un geste théorique qui allait inspirer nombre d'autres travaux³², Rancière célèbre cette non-coïncidence du peuple avec lui-même et le présente comme le lieu par excellence de la pratique démocratique. Hobbes et Rousseau ne peuvent, aux yeux de Rancière, qu'échouer à ordonner le peuple sous une figure unitaire. Car le « peuple » repose sur une confusion sémantique, dont il

26. Balibar, *op. cit.*, p. 103.

27. Rousseau, *op. cit.*, II, ch. 1-2, p. 65-68.

28. C'est notamment la lecture marxisante que donne Althusser de l'impensé du *Contrat social*. Althusser, L., « Sur le *Contrat social* », *Cahiers pour l'analyse*, vol. 7, 1967, p. 5-42.

29. Rousseau, *op. cit.*, II, ch. 3, p. 69.

30. Balibar, *op. cit.*, 104. . On retrouve des interprétations proches dans Kelsen, H., *La Démocratie. Sa nature – sa valeur*, Paris, Dalloz, 2004, p. 13-31 et dans Colliot-Thélène, C., *La Démocratie sans « demos »*, Paris, PUF, 2010.

31. Rancière, J., *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

32. Voir entre autres Breugh, M., *L'expérience plébéienne: une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007 ; Dupuis-Déri, F., *La peur du peuple: agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal, Lux, 2016.

faut savoir tirer une vraie leçon politique : il désigne à la fois une *partie* et le *tout* de la communauté politique. Il s'emploie indifféremment pour distinguer l'ensemble des membres d'une même communauté politique *et* pour distinguer ceux qui, au sein de cette collectivité, ne peuvent se targuer d'aucune qualité, d'aucune compétence, ni d'aucun titre particulier à l'exercice du pouvoir. La même remarque s'applique d'ailleurs au terme grec de *démos* qui renvoie aussi bien à la collectivité des participants à la vie démocratique qu'à la classe des plus pauvres au sein de la Cité archaïque grecque. Le peuple est donc tantôt sujet politique (le tout de la communauté politique), tantôt sujet social (la partie déconsidérée de la pyramide des places et des positions sociales). « Le peuple, du même coup, est toujours plus ou moins que lui-même. [...] Le *démos*, c'est la majorité au lieu de l'assemblée, l'assemblée au lieu de la communauté, les pauvres au nom de la cité »³³. Ce décalage intérieur du peuple témoigne d'un litige plus fondamental entre politique institutionnelle et démocratie politique institutionnelle, dont le principe premier est l'instauration de l'ordre et que Rancière nomme à ce titre la « police », présuppose une distribution inégale des « parts », autrement dit des biens politiques et sociaux fondamentaux³⁴. La structuration hiérarchique de l'espace politique, garante de l'ordre institutionnel, **requiert**, selon Rancière, cette réintroduction d'une part d'inégalité. Car, pour qu'il y ait des gouvernants, il faut qu'il y ait des gouvernés. Mais cette inégalité souffre d'un défaut qui suscite sa contestation permanente. En effet, la manifestation paradigmatique de l'inégalité, c'est la capacité de commander. Or, celui qui donne un ordre ne peut être obéi que si celui qui l'écoute le comprend également. L'inégalité du commandement est en ce sens conditionnée par le présupposé d'une communication entre égaux³⁵. Ce qui revient à dire, d'une part, que l'égalité est fondamentale, tandis que l'inégalité n'est qu'un artifice sociopolitique³⁶ et, d'autre part, qu'il existe toujours une communauté sensible des égaux – ceux qui peuvent se parler et se comprendre – qui est cependant traversée par une division inégalitaire, entre ceux qui se servent du langage pour commander et ceux qui y entendent l'injonction à obéir.

33. Rancière, *op. cit.*, p. 29-30.

34. *Ibid.*, p. 43-67.

35. *Ibid.*, p. 39-37.

36. Fjeld, A., *Jacques Rancière. Pratiquer l'égalité*, Paris, Michalon, 2018.

Il y a alors, pour Rancière, de la politique quand les gens de rien, les individus quelconques, la populace, la plèbe, etc. dénoncent la corruption de l'égalité première en une inégalité institutionnelle. Dans ce cas de figure, il s'agit de réaffirmer la primauté de l'égalité en déconstruisant les mécanismes de domination et notamment en critiquant les titres et qualités en vertu desquels les gouvernants légitiment leur position. C'est alors *au nom de cette absence de qualité*, qui fait de lui l'incarnation générique du tout de la communauté politique, que le peuple (sujet social) se présente comme l'authentique peuple (sujet politique), aux marges duquel il était relégué. Ce geste démocratique fondamental correspond à la réclamation d'« une part des sans-part »³⁷, selon l'expression désormais consacrée. Le peuple ne peut donc se concevoir, au sens de Rancière, que comme la manifestation d'un litige qui expose la non-concordance de la communauté politique à elle-même, suivant le principe selon lequel « l'essence de la politique est la manifestation du dissensus, comme présence de deux mondes en un seul. »³⁸

Bien que Rancière et Rousseau partagent une même défense de l'égalité, ils l'articulent donc très différemment à la notion de peuple. Chez Rousseau, seule une concordance immédiate de la communauté des sujets et de la communauté des citoyens permet de préserver aussi bien la liberté que l'égalité des individus, puisque personne n'y est soumis à des lois dont il ne serait l'auteur à parts égales de tous les autres. Chez Rancière c'est au nom de l'écart au sein du peuple entre sa figuration politique sous la forme d'un sujet collectif unitaire et la réalité sociologique de sa division interne qu'il est légitime que les laissés-pour-compte contestent l'organisation institutionnelle de l'autorité politique et réclament leur droit à participer à l'exercice du pouvoir. Ce qui lui permet d'affirmer *in fine* que : « 'le peuple' n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figurations diverses, voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement. »³⁹ Et Rancière d'énumérer les différentes modalités de construction du peuple, et de conclure par la figuration qui lui tient le plus à cœur : « peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple ignorant

37. Rancière, *op. cit.*, p.31.

38. Rancière, J., *Aux bords du politique*, Paris, Folio, 1998, p. 241.

39. Rancière, J., « L'introuvable populisme » in Badiou *et al.*, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, Paris, La Fabrique, 2013, p. 139.

que les oligarques maintiennent à distance, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière⁴⁰. » Contrairement à la thèse de Rousseau, le peuple ne se fonde donc dans la démocratie qu'à la condition d'en exposer la fêlure intérieure.

Le postulat de l'absence de peuple européen et la recherche d'une troisième voie entre national et supranational

Ainsi qu'on peut le voir, **au** niveau national, plusieurs modèles et représentations du peuple coexistent et se concurrencent. Étrangement, on ne retrouve pas le même genre d'interrogations et de controverses conceptuelles à un niveau supranational. Au sein des études européennes, le consensus est quasi-général : il n'existerait pas de peuple européen, il n'y aurait que des peuples nationaux⁴¹. Certes, certains auteurs évoquent le développement d'une sphère publique transnationale à l'échelle européenne⁴², un socle européen de valeurs consensuelles⁴³ ou un phénomène d'« européanisation » de la politique nationale⁴⁴ (autrement dit, une prise en considération grandissante par les peuples nationaux des contraintes et transformations apportées par l'intégration européenne). Mais aucun d'entre eux ne va jusqu'à affirmer que la population européenne a la consistance d'un peuple politique. Parce que la solidarité transnationale est loin d'être une réalité, que les citoyens européens n'éprouvent qu'un faible attachement affectif aux institutions de l'UE, que la cohésion sociale n'est pas aussi développée au niveau européen qu'elle l'est au niveau national, un consensus s'est forgé au sein des études européennes sur

40. *Ibid.*

41. Pour une expression particulièrement influente de ce constat, voir Grimm, D., « Does Europe Need a Constitution ? », *European Law Journal*, vol. 1, n° 3, 1995, p. 282-302.

42. Eriksen, E. O., « An emerging European public sphere », *European Journal of Social Theory*, vol. 8, n° 3, 2005, p. 341-363 ; Habermas, J., « Democracy in Europe: Why the Development of the EU into a Transnational Democracy Is Necessary and How It Is Possible », *European Law Journal*, vol. 21, n° 4, 2015, p. 546-557.

43. Bréchon, P., « Les valeurs des Européens et leur degré de polarisation politique », *Politique européenne*, vol. 45, n° 3, 2014, pp. 26-59.

44. Cowles, M.G., Caporaso, J.A., Risse, T. (eds.), *Transforming Europe : Europeanization and domestic change*, Ithaca, Cornell University Press, 2001.

l'absence de peuple européen⁴⁵. Certains auteurs discutent bien sur la possibilité d'une identité européenne partagée⁴⁶. Mais même si l'on s'accordait à reconnaître l'existence d'une identité européenne (or, des voix discordantes font valoir qu'il y a lieu d'en douter, au vu de la diversité culturelle persistante du continent ainsi que de la multiplicité des relations nationales à la construction européenne⁴⁷), cette identité n'est le plus souvent associée qu'à une aire culturelle et non à un peuple politique.

D'où l'actualité renouvelée des deux slogans européens mentionnés en ouverture de cet article : « une union sans cesse plus étroite des peuples » et « unie dans la diversité ». Puisqu'un consensus s'est fait sur l'inexistence d'un peuple européen, les partisans de la poursuite de l'intégration politique en Europe sont aujourd'hui en quête de la quadrature du cercle : comment réconcilier la diversité persistante des États-nations au sein d'une communauté politique supranationale sans pour autant sauter le pas d'une intégration homogénéisante au sein d'un peuple européen ? De cette nécessité de tracer une troisième voie entre, d'une part, le *statu quo* d'une diplomatie intergouvernementale européenne qui resterait dominée par les États-nation et, d'autre part, la transition vers un État fédéral supranational, nombre de propositions d'une grande qualité théorique ont émergé.

Ainsi, les tenants d'une « Europe cosmopolitique » font valoir qu'il serait possible de dépasser les peuples nationaux tout en les conservant au sein d'une constellation politique européenne dite « postnationale »⁴⁸. Celle-ci ne viserait pas à dissoudre les peuples nationaux dans un hypothétique peuple européen mais à adjoindre une citoyenneté européenne à la citoyenneté nationale. Cette seconde citoyenneté se distinguerait de la première en ce qu'elle ne ferait pas

45. Magnette, P., *Au nom des peuples. Le malentendu constitutionnel européen*, Paris, Cerf, 2006, p. 131-145 ou Nicolaidis, K., « We, the peoples of Europe », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 6, p. 97-110.

46. Delsol, C., Mattei, J.F. (eds.), *L'Identité de l'Europe*, Paris, PUF, 2015.

47. Voir notamment Ballangé A., « L'hétérologie de l'Europe : crise identitaire ou défi altéritaire ? », *Le Philosophoire*, vol. 43, n° 1, 2015, p. 135-149 ; Tassin E., « L'Europe cosmopolitique et la citoyenneté du monde », *Raison Publique*, 2007, p. 45-62 ou encore Nicolaidis, K., Lacroix, J., *European Stories. Intellectual Debates in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

48. Habermas, J., *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000 ; Ferry, J.M., *Europe la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf, 2006 ; Beck, U., Grande, E., *Cosmopolitan Europe*, London, Polity Press, 2007.

communauté (et donc peuple) selon la même modalité. Alors que la citoyenneté avait initialement été couplée à la nationalité dans le cadre des États-nation et qu'elle reposait par conséquent sur un fonds culturel partagé⁴⁹, la citoyenneté européenne en appellerait à un patriotisme constitutionnel ancré dans l'adhésion aux principes universels de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme⁵⁰. Si la citoyenneté nationale était indissociable d'un principe de clôture, la citoyenneté européenne se montrerait pour sa part potentiellement universelle.

Une autre suggestion serait d'aborder l'Union Européenne comme une *démocratie*, soit comme une démocratie plurielle irrémédiablement composée d'espaces nationaux divers qui gouvernent ensemble mais sans former pour autant une communauté supranationale.⁵¹ Réticents à l'idée d'intégrer des espaces nationaux au sein d'une collectivité de surplomb (quand bien même celle-ci serait dénuée de tout substrat culturel, comme le suggèrent les partisans d'une Europe cosmopolitique), ces auteurs proposent plutôt de faire en sorte que ces communautés soient intégrées *horizontalement* par le truchement d'une plus grande interpénétration de leurs intérêts (ce qui rejoint l'intégration néofonctionnaliste classique) mais aussi de leurs débats publics (ce qui est plus inédit comme proposition normative). Les peuples cesseraient de se présenter comme des monades closes et s'ouvriraient aux considérations et arguments qui agitent les autres peuples européens, par l'artifice notamment d'une mise en réseau de leurs parlements nationaux.

La protestation du peuple européen

Bien qu'elles ouvrent des perspectives théoriques innovantes pour le futur de la construction européenne, ces suggestions semblent affectées d'un défaut théorique : elles partagent un impensé commun avec les visions souverainistes ou supranationales de l'Europe dont elles cherchent pourtant à se démarquer. Elles adoptent toutes une

49. Schnapper, D., *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

50. Habermas, J., ...

51. Bellamy, R., "A European Republic of Sovereign States", *European Journal of Political Thought*, vol. 16, n° 2, 2017, p. 188-209 ; Nicolaidis, K., « European Democracy and its crisis », *Journal of Common Market Studies*, vol. 51, n° 2, 2013, p. 351-369.

figuration unitaire du peuple. Peu importe qu'ils s'agissent des peuples nationaux ou d'un hypothétique peuple européen, le présupposé tacite est qu'une population ne peut accéder au statut politique de peuple qu'à la condition de s'ordonner autour d'un principe intégrateur qui réduise sa multiplicité à l'un et qui fasse correspondre étroitement la communauté politique à la collectivité sociale. Les formulations hobbesiennes et rousseauistes du concept de peuple semblent de ce point de vue conserver une forte emprise sur notre conception de la construction européenne et incitent notamment les chercheurs en études européennes à s'accorder sur la nature fantasmatique du peuple européen et à lui préférer la tangibilité des peuples nationaux, institutionnalisés sous la forme d'États-nation.

Les inconvénients de cette figuration unitaire du peuple au niveau européen sont pourtant nombreux et invitent à faire preuve d'esprit critique. Tout d'abord, car sa prémisse évacue la possibilité même d'un peuple à l'échelle du continent dans la mesure où elle implique de réconcilier l'irréconciliable, c'est-à-dire de préserver la diversité intra-européenne au sein d'une représentation homogène d'un peuple supranational. Ensuite, car elle tend à rabattre la question de la diversité et du pluralisme sur la seule question de la multiplicité des cultures nationales. Ce faisant, elle relègue au second plan l'enjeu pourtant crucial en démocratie du pluralisme politique. Certes, ce qui distingue l'intégration européenne de l'intégration nationale, c'est qu'elle reconnaît à la fois des individus isolés et des communautés politiques préexistantes, les nations historiques. Il y a effectivement quelque chose d'inédit dans le défi de rapprocher des peuples et **plus seulement** des citoyens au sein d'une même communauté politique – ce qui explique l'emphase sur les dimensions nationale et culturelle de la diversité européenne. Mais cela ne doit pas masquer la fiction politique que constitue la figuration politique de ces peuples sous la forme d'un sujet collectif, doté d'une volonté unique. Outre que cette représentation confère un monopole de la représentation des peuples nationaux à leurs classes dirigeantes respectives⁵², cela conduit également à mettre en sourdine les voix discordantes de l'opposition politique et des groupes minoritaires. Si l'enjeu principal de l'intégration européenne est d'accorder une pluralité de volontés nationales, cela ne laisse plus guère d'espace pour que les oppositions politiques actives au sein de chaque

52. Balibar, E., *Europe, crise et fin ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, p. 121-139.

État-nation se fassent entendre au niveau européen⁵³. Le Parlement européen avait en théorie été conçu pour pallier ce manque et jouer un rôle de caisse de résonance pour ces voix minoritaires. Mais dans les faits, outre qu'il est boudé par les électeurs et que sa légitimité est donc fragile, il a également été dominé, législature après législature, par une large coalition qui rassemble les europartis socio-démocrates et chrétiens-démocrates et limite de ce fait drastiquement les possibilités d'expression des autres familles politiques⁵⁴.

Du coup, nombreux sont les commentateurs qui soulignent le manque d'espace laissé à la contestation politique au sein de l'Union européenne. Du fait de la multiplicité de ses clivages politiques et de la complexité de leur superposition, l'Union européenne s'est dotée d'un régime politique presque intégralement tourné vers la recherche du consensus et fort peu tolérant à l'égard de pratiques politiques contestataires. C'est particulièrement manifeste dans la façon dont l'UE cherche à dépolitiser une bonne part de ses enjeux en les présentant comme n'étant soit que de simples questions techniques en mal de solutions pragmatiques, soit comme des questions décidées en amont par les orientations constitutionnelles adoptées dans les traités européens. Ce serait en raison de ce blocage de la contestation politique et de l'impossibilité de remplir le rôle classique de l'opposition dans la contestation des politiques publiques européennes que de plus en plus d'acteurs politiques se tourneraient aujourd'hui vers une opposition *de principe* à l'intégration européenne elle-même et qu'ils présenteraient la stratégie de la sortie de l'Union comme seule alternative politique viable⁵⁵. Au lendemain du *Brexit*, la perspective d'un repli politique des citoyens sur leurs peuples nationaux semble effectivement bien plus plausible que celle de leur intégration au sein d'un grand peuple européen.

Mais, ainsi que je l'ai exposé plus haut, il est possible d'échapper à cette figuration unitaire du peuple qui enferme la question de la constitution du peuple en Europe dans une alternative entre peuples nationaux ou peuple européen. Suivant Rancière, le peuple se constitue par la mise en scène de sa division intérieure, par la manifestation du

53. Mair, P., « Political Opposition and the European Union », *Government and Opposition*, vol. 42, n° 1, 2007, p. 1-17.

54. Hix, S., Noury, A., Roland, G., « Power to the parties: cohesion and competition in the European Parliament, 1979–2001 », *British Journal of Political Science*, vol. 35, n° 2, 2005, p. 209-234.

55. Van Middelaar, *op. cit.*, p. 325-396.

fait que le peuple sociologique ne correspond jamais parfaitement à sa figuration politique et que cohabitent en lui d'autres peuples invisibilisés ou passés sous silence. Ce qui est particulièrement digne d'intérêt dans cette formulation, c'est qu'elle échappe également à la distinction binaire esquissée plus haut entre opposition politique classique (dont le rôle se limite à la critique des propositions de politiques publiques présentées par la majorité gouvernementale) et opposition de principe à l'intégration européenne, traduite par une demande de sortie de ce projet politique. Il est alors possible d'esquisser une troisième voie pour l'opposition : la manifestation d'un litige paneuropéen qui atteste de l'écart entre la figuration unitaire politique de la communauté européenne et la réalité de sa division sociologique. Cette forme d'opposition s'apparente à l'opposition de principe dans la mesure où elle remet en cause certains des fondamentaux de l'intégration européenne mais s'en distingue également dans la mesure où cette réclamation débouche sur une demande d'inclusion dans le projet européen, et non de sortie.

Quel est l'objet de ce litige paneuropéen qui pourrait permettre à un peuple européen de se manifester ? Ce litige découle du fait que l'intégration européenne ne s'est pas immédiatement réalisée sous la forme d'une union politique supranationale. Elle s'est d'abord, et peut-être avant tout, conçue comme un projet d'intégration *économique*. C'est *via* la création d'un marché commun que furent engrangés les premiers succès de l'intégration politique. Et puisqu'il est plus simple ~~d'engranger~~ un consensus politique pour éliminer des réglementations économiques existantes que pour en créer de nouvelles, cette intégration par le marché a eu un effet asymétrique. Elle a favorisé la levée des obstacles aux échanges économiques internationaux sans être compensée dans le même temps par la production de nouvelles réglementations protégeant les acteurs économiques les plus exposés aux effets de cette concurrence d'envergure européenne⁵⁶. Du fait de cette dérégulation, le marché européen a creusé les inégalités sociales *au sein* de chaque État-membre, ~~alimentant une grogne sociale d'ampleur européenne.~~

De multiples partis politiques et mouvements sociaux de contestation des orientations économiques néolibérales imposées par

56. Scharpf, F., « Negative and positive integration in the political economy of European welfare states » in Rhodes, M., Meny, Y. (eds.), *The future of European welfare*, London, Palgrave Macmillan, 1998, p. 157-177.

l'Union européenne ont alors fleuri dans tous les États-membres et ont commencé à s'organiser transversalement au niveau européen. À travers eux, se manifeste un peuple (européen) au sens où l'entend Rancière. Les laissés-pour-compte de l'intégration économique du marché européen font fi de leur absence de titre à s'exprimer sur la scène politique européenne et prennent la parole au nom du peuple européen pour donner à voir la réalité de leur relégation économique. Point crucial, pour une large partie du spectre politique qui va des partis socio-démocrates aux partis et mouvements sociaux qui se réclament de la démocratie radicale comme Syriza ou Podemos en passant par les milieux syndicaux, cette exposition de la division sociologique de la communauté politique ne s'accompagne pas d'une revendication séparatiste. Elle n'est pas la revendication d'un repli sur l'État-nation et ne feint pas de confondre souverainetés populaire et nationale. Elle souligne au contraire que cette inégalité sociologique grandissante est inacceptable au regard du principe d'égalité qui devrait prévaloir entre membres d'un même peuple. En somme, cette dénonciation de la division sociologique implique tacitement la reconnaissance d'une appartenance à une communauté politique commune. Dans l'esprit, il s'agit bien pour ce peuple européen protestataire de « prendre part » à l'intégration européenne mais sous un mode critique et, au besoin, clivant.

Cela implique cependant qu'existent les lieux et les espaces pour que puissent se manifester publiquement de tels litiges. Or, entre les réunions secrètes et à huis clos du Conseil européen, les tractations hautement techniques et bureaucratiques dans les couloirs de la Commission Européenne ou dans les agences spécialisées de l'Union et le manque de lisibilité des échanges de vues au Parlement européen ou au Conseil des ministres, il n'est pas certain que cette publicité existe dans l'écosystème des institutions bruxelloises. Il ne faut donc guère s'étonner que, curieusement, cela soit encore et toujours au niveau national que le débat sur le projet européen ait le plus de vitalité. Mais parce qu'elle se manifeste simultanément et dans des formulations fort similaires dans différentes arènes nationales, cette remise en cause radicale de l'orientation du projet européen (mais non de la légitimité de sa poursuite) indique la réclamation de la part des sans-part s'est elle aussi européanisée. Le peuple n'est jamais vraiment là où il devrait être, écartelé comme il l'est entre intégration politique et division sociologique, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne puisse pas être une puissance de changement – même au niveau européen.

Bibliographie

- Althusser, L., « Sur le *Contrat social* », *Cahiers pour l'analyse*, vol. 7, 1967, p. 5-42.
- Badiou, A., *et al.*, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, Paris, La Fabrique, 2013.
- Balibar, E., « Ce qui fait qu'un peuple est un peuple » dans *La Crainte des masses*, Galilée, Paris, 1997, p. 101-129.
- Balibar, E., *Europe, crise et fin ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016.
- Ballangé, A., « L'hétérologie de l'Europe : crise identitaire ou défi altéritaire ? », *Le Philosophoire*, vol. 43, n° 1, 2015, p. 135-149.
- Beck, U., Grande, E., *Cosmopolitan Europe*, London, Polity Press, 2007.
- Bellamy, R., "A European Republic of Sovereign States", *European Journal of Political Thought*, vol. 16, n° 2, 2017, p. 188-209.
- Berns T., Carré, L., « Le nom de peuple, les noms du peuple », *Tumultes*, vol. 40, n° 1, 2013, p. 13-24.
- Breaugh, M., *L'expérience plébéienne : une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007.
- Bréchon, P., « Les valeurs des Européens et leur degré de polarisation politique », *Politique européenne*, vol. 45, n° 3, 2014, pp. 26-59.
- Brunkhorst, H., "The Legitimation Crisis of the European Union", *Constellations*, vol. 13, n° 2, p. 165-180.
- Colliot-Thélène, C., *La Démocratie sans « demos »*, Paris, PUF, 2010.
- Cowles, M.G., Caporaso, J.A., Risse, T. (eds.), *Transforming Europe : Europeanization and domestic change*, Ithaca, Cornell University Press, 2001.
- Debray, R., *L'Europe fantôme*, Paris, Gallimard, 2019.
- Dupuis-Déri, F., *La peur du peuple : agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal, Lux, 2016.
- Eriksen, E. O., "An emerging European public sphere", *European Journal of Social Theory*, vol. 8, n° 3, 2005, p. 341-363.
- Ferry, J.M., *Europe la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf, 2006.
- Grimm, D., "Does Europe Need a Constitution ?", *European Law Journal*, vol. 1, n° 3, 1995, p. 282-302.
- Habermas, J., "Democracy in Europe: Why the Development of the EU into a Transnational Democracy Is Necessary and How It Is Possible", *European Law Journal*, vol. 21, n° 4, 2015, p. 546-557.
- Habermas, J., *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.
- Hix, S., Noury, A., Roland, G., "Power to the parties: cohesion and competition in the European Parliament, 1979–2001", *British Journal of Political Science*, vol. 35, n° 2, 2005, p. 209-234
- Hobbes, T., *Le Citoyen*, trad. de Sorbières, S., Paris, Flammarion, 1982, VI, 1, p. 150.

- Hobbes, T., *Leviathan*, ed. Gaskin, J.C.A., Oxford, Oxford UP, 1998, I, 16, p. 109
- Kelsen, H., *La Démocratie. Sa nature – sa valeur*, Paris, Dalloz, 2004, p. 13-31.
- Lacroix, J., *L'Europe en procès. Quel patriotism au-delà des nationalismes ?*, Paris, Cerf, 2004.
- Magnette, P., *Le Régime politique de l'Union Européenne*, 4^e édition, Paris, Sciences Po, 2017, p. 75-88.
- Magnette, P., *Au nom des peuples. Le malentendu constitutionnel européen*, Paris, Cerf, 2006.
- Mair, P., “Political Opposition and the European Union”, *Government and Opposition*, vol. 42, n° 1, 2007, p. 1-17
- Majone, G., “Europe’s democratic deficit. The Question of Standards”, *European Law Journal*, vol. 4, n° 1, 1998, p. 5-28.
- Manent, P., *La Raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006.
- Miller, D., « Republicanism, National Identity, and Europe » in Laborde, C., Maynor, J. (eds.), *Republicanism and Political Theory*, Oxford, Blackwell, 2008, p. 133-58.
- Nicolaidis, K., “European Democracy and its crisis”, *Journal of Common Market Studies*, vol. 51, n° 2, 2013, p. 351-369.
- Nicolaidis, K., « We, the peoples of Europe », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 6, 2004, p. 97-110.
- Nicolaidis, K., Lacroix, J., *European Stories. Intellectual Debates in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Rancière, J., *La Mésestante. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.
- Rancière, J., *Aux bords de la politique*, Paris, Folio, 1998.
- Rousseau, J-J., *Du Contrat social*, ed. Bernardi, B., Paris, Flammarion, 2001, I, 5, p. 54.
- Scharpf, F., “Negative and positive integration in the political economy of European welfare states” in Rhodes, M., Meny, Y. (eds.), *The future of European welfare*, London, Palgrave Macmillan, 1998, p. 157-177.
- Schnapper, D., *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994
- Spector, C., *Rousseau. Les paradoxes de l'autonomie démocratique*, Paris, Michalon, 2015, p. 67-68.
- Streeck, W., *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014.
- Tarragoni F., *L'Esprit démocratique du populisme*, La Découverte, Paris, 2019.
- Tassin E., « L'Europe cosmopolitique et la citoyenneté du monde », *Raison Publique*, 2007, p. 45-62.
- Tilly, C., “States and nationalism in Europe 1492-1992”, *Theory and Society*, vol. 23, 1994, p. 131-146.
- Van Middelaar, L., *Quand l'Europe improvise. Dix ans de crises politiques*, Paris, Gallimard, 2018.

- Weiler, J.H.H., "Does Europe Need a Constitution? Demos, Telos, and the German Maastricht Decision", *European Law Journal*, vol. 1, n° 3, 1995, p. 219-258.
- Weiler, J. H. H., "To be a European citizen. Eros and civilization", *Journal of European Public Policy*, vol. 4, n° 4, 1997, p. 495-519.

